



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
Pour l'amélioration de la connaissance de
L'ETAT DE L'EAU et des milieux aquatiques
du **BASSIN DE LA CHARENTE** et de ses affluents
en lien avec le dispositif d'EVALUATION SAGE

AVENANT N°5
(suivis année 2015)

ENTRE

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin),
sis 2 place Saint-Pierre, 17100 SAINTES,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil d'administration
en date du 02/12/2014.....,

ci-après dénommé « l'Institution »,

Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne,
sis 4 Place du Château d'eau BP 35, 17160 MATHA,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 20/12/2010.....,

Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne,
sis 1 Cours du Pigeonnier, 79170 PERIGNE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 5/11/2014.....,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né,
sis Mairie de Lachaise, 16300 LACHAISE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 3/11/2010.....,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre,
sis 89 Rue Pasteur, 16160 GOND-PONTOUVRE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 11/12/2014.....,



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge,
sis Mairie de Marcillac-Lanville, 16140 MARCILLAC-LANVILLE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture,
sis Maison de l'Eau, Le Bourg, 16140 SAINT-FRAIGNE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure,
sis 86 Avenue de la République BP 40, 16260 CHASSENEUIL,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 17/04/2014,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat,
sis Mairie de Marthon, 16380 MARTHON,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 12/2014,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire,
sis Hôtel de Ville – BP 40, 16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette,
sis Mairie de St Claud, 16450 SAINT CLAUD,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du,

Communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois,
sis 10, avenue de la Gare, 86400 CIVRAY,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du 15/12/2014,

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême,
sis 25 Boulevard Besson Bey BP 357, 16008 ANGOULEME Cedex,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du 27/11/2014,

Communauté de Communes Val de Charente,
sis 9 Bd Grands Rocs, 16700 RUFFEC,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du 21/11/2014,



Communauté de Communes du Pays d'Aigre,

sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du 16/04/2014.....,

Communauté de Communes de Haute-Charente,

sis 65 Rue Nationale, 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

Maison du Parc La Barde, 24450 LA COQUILLE,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,

sis La Monnerie, 87150 CUSSAC,
représenté par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 15/05/2014.....,

Communauté de communes du Haut Périgord,

sis Le Bourg, 24360 BUSSIERE BADIL,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 17 novembre 2014.....,

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac,

sis 1 place de la Mairie, 16460 AUNAC,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du 30/10/2014.....,

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac,

sis route des Ardilles, 16200 TRIAC-LAUTRAIT,
représentée par son Président,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Commune de Jarnac,

sis Hôtel de ville, 16200 JARNAC,
représentée par son Maire, es qualités,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du

Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire,

sis 26, rue Marcel Jambon, 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE,
représentée par son Maire, es qualités,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du 8/10/2014.....,



Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Merpins - Soloire,

sis Mairie, 16200 SAINTE-SEVERE,

représentée par son Président,

dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical

en date du 16/10/2014.....,

ci-après dénommés « les autres signataires ».

ARTICLE 1

La liste des membres signataires est complétée, parmi « les autres signataires », par :

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Merpins - Soloire,

sis Mairie, 16200 SAINTE-SEVERE,

représentée par son Président,

dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical

en date du

**ARTICLE 2 : Programmation technique, coûts estimatifs et plan de financement
prévisionnel pour les suivis de l'année 2015**

Des suivis de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente et de ses affluents en 2015 sont établis par les acteurs du groupement. Sont annexés au présent avenant :

- la programmation technique globale ;
- les estimations de coûts inhérents à ce programme ;
- le plan de financement prévisionnel du programme.

Ces suivis sont entrepris :

1. de janvier à février 2015 (compris) dans le cadre du marché 2013-2014 dont le groupement de commandes est maître d'ouvrage : les coûts unitaires indiqués sur cette période sont connus ;
2. de mars à décembre 2015 (compris) dans le cadre d'un marché dont la notification interviendra début mars 2015 : les coûts unitaires indiqués sur cette période sont extrapolés en fonction des coûts du marché 2013-2014, mais peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs.

Le comité de pilotage doit être consulté préalablement sur le choix des prestataires retenus par l'Institution, coordonnateur du groupement de commandes dans le cadre de ce marché. Sur la base des conditions financières qui en découleront pour chacun des membres du groupement, le programme pourra être revu et précisé par demande écrite auprès de l'Institution, dans la limite du budget global en dépenses engagé par celle-ci en 2015 sur ce suivi.

La participation au financement des suivis par l'Institution, en augmentation constante depuis la mise en place du RECEMA, a été plafonnée à 10 000 € par décision du Bureau de l'Institution le 14 octobre 2014. Au regard des besoins d'analyse en progression de plus de 40% par rapport à 2014, et malgré une augmentation de sa participation de plus de 30%, le taux de participation de l'Institution devient inférieur ou égal à 10%. La répartition de financement vers les partenaires locaux est effectuée en proportion des suivis engagés par chacun d'entre eux.

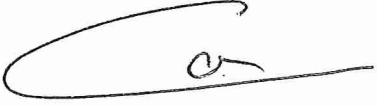
Les programmations et plans de financement prévisionnels des années suivantes seront annexés ultérieurement par avenants supplémentaires à la convention initiale.

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention modifiée par les avenants successifs 1 à 4 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.





Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> 	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>




Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> 
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> 	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>



Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président, <i>Jean-Michel FRAPPÉ</i></p> <p>S.M.B.B. <i>Syndicat Mixte Bassin Boutonne</i> 71 route de Brioux 79170 PÉRIGNÉ Tél. : 05 49 07 82 68 Siret : 257 902 270 00012</p> 	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>




Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président, Le Président, Alain TESTAUD SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU NE MAY 16300 LACROIXE Tél 05 45 78 44 45 - FAX 05 45 78 74 65</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>

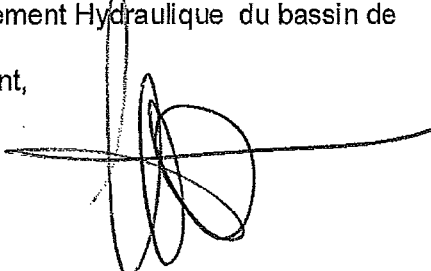


Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,	Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,  Le Président Bruno MAITRE	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonniere Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,

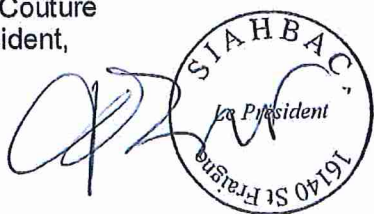


Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,	Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président, <i>Benoit</i> <i>CHORRO</i> 
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,

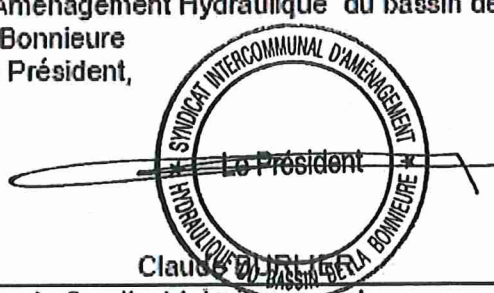


Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,	Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président, 	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieurè Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p style="text-align: center;">James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Claude DELHIER</p> 
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jean-Marcel VERGNION</p>




Fait à Saintes en 23 exemplaires, le


<p>Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président</p>  <p>Le Président</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>




Fait à Saintes en 23 exemplaires, le

Pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,	Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président, <i>Sagnon Jean-Luc</i> 



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes du Pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,</p>	<p>Pour la Commune de Jarnac Le Maire,</p>

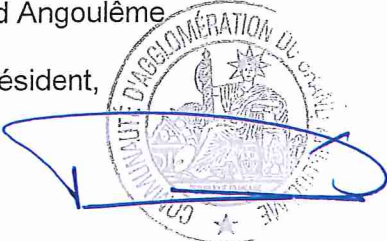


Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président Jean-Olivier GEOFFROY Le Président, 
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire,



Groupement des acteurs du bassin de la Charente et de ses affluents

pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'état de l'eau et des milieux aquatiques

<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,</p>	<p>Pour la Commune de Jarnac Le Maire,</p>



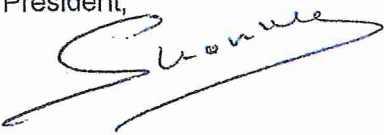
Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,  Le Président Bernard CHARBONNEAU
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire,



Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes du Pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées Le Président,
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire,

**Communauté de Communes
du Pays d'Aigre
16140 AIGRE**




Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président, 
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire,




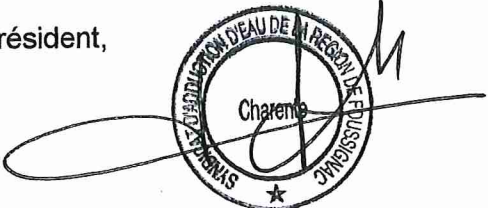
Groupement des acteurs du bassin de la Charente et de ses affluents

pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'état de l'eau et des milieux aquatiques

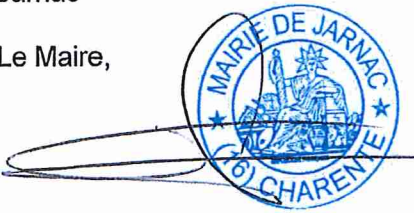
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,</p> 	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,</p>	<p>Pour la Commune de Jarnac Le Maire,</p>



Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes du Pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées Le Président,
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président, P. SICARD 
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire,

<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p>	<p>Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,</p> 	<p>Pour la Commune de Jarnac Le Maire,</p>



Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,	Pour la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois Le Président,
Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,	Pour la Communauté de Communes Val de Charente Le Président,
Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,	Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,
Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,
Pour la Communauté de communes du Haut Périgord Le Président,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac Le Président,
Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac Le Président,	Pour la Commune de Jarnac Le Maire, 



Pour la Commune de
Barbezieux-Saint-Hilaire

Le Maire,





<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Merpins-Soloire</p> <p>Le Président,</p> <p>SAEP Merpins Soloire CHARENTE 16200 HOULETTE</p>
---	---



ANNEXE

Programmation technique et financière du dispositif en 2015

Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Déplacements, observations de terrain		28,00 €	/
Flaconnage, conditionnement, prise en charge échantillon		7,74 €	
Prélèvements, mesures terrain (support eau)		35,00 €	
OXNP	MES	7,02 €	97,23 €
	DCO	12,03 €	
	DBO5	16,67 €	
	Carbone Organique Dissous	22,42 €	
	Azote Kjeldahl	12,92 €	
	Ammonium	3,93 €	
	Nitrites	3,45 €	
	Nitrates	3,45 €	
	Orthophosphates	4,82 €	
	Phosphore total	10,52 €	
BACT	<i>Escherichia coli</i>	17,65 €	35,30 €
	Entérocoques	17,65 €	
SEDI	Prélèvements et analyses sur sédiments	433,67 €	433,67 €
BIOL	Macroinvertébrés	800,00 €	1 090,00 €
	Diatomées	290,00 €	

Coûts unitaires estimatifs : physicochimie standard



Dépenses		Coûts unitaires (HT)
Déplacements, observations de terrain (si suivi pesticides isolé)		28,00 €
Flaconnage, conditionnement, prise en charge échantillon (si suivi pesticides isolé)		7,74 €
Prélèvements, mesures terrain (support eau) (si suivi pesticides isolé)		35,00 €
Molécules isolées	Glyphosate	10,00 €
	AMPA	10,00 €
	Bentazone	10,00 €
	Oxadiazon	15,00 €
Listes de molécules	LISTE Pest-SOUT-ARS-3 (215 molécules recherchées en lien captages AEP en eaux souterraines)	380,00 €
	LISTE Pest-SUP-Priorit1 (14 nouvelles molécules de priorité 1 recherchées en lien captages AEP en eaux superficielles) / complément suivi AEAG	150,00 €

Coûts unitaires estimatifs : pesticides

Dépenses	Coûts unitaires (HT)
Prélèvement supplémentaire	15,12 €

Coûts unitaires estimatifs : prélèvement complémentaire bactériologie sur stations RCS

Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Prise en charge échantillon + prélèvement		7,47 €	61,71 €
BACT	Coliformes fécaux	27,12 €	
	Streptocoques fécaux	27,12 €	

Coûts unitaires estimatifs : commande complémentaire bactériologie sur stations RCD79 (LASAT)

Synthèse générale des suivis prévisionnels 2015

Stations	Rivière Localisation	Structure partenaire locale	Préleveur (hors SEDI et BIOL)	OXNP										PESY				BACT	SEDI	BIOL		TOTAL FACTURES Physicochimie		TOTAL FACTURES Hydrobiologie 1		TOTAL FACTURES Hydrobiologie 2		TOTAL GENERAL FACTURES				
				MES	DCO	DBO5	COD	NH4	ND2	ND3	PO4	PI	NTK	Glyphosate	AMPA	Benzazone	Liste Pest Exau souterraines (AACTE - ARS Pest3)	Liste COMPLT Pest Exau superficielles (Coulange - St-Hippolite)	Coliformes fécaux	Streptocoques fécaux	Polluants sur sédiments	Indice Macroinvertébrés	Indice Diatomés	IBMR	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
05004500	Boutonne - la Vert	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																					310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €	
05005000	Boutonne - Séjigné	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05005350	Belle - Montigné	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05005400	Belle - Sécondigné-sur-Belle	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05005595	Argentière - Saint Martin les Melles	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €
05005600	Beronne - Melle	SM Bassin Boutonne	LASAT																						333,60 €	400,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	333,60 €	400,33 €
05005620	Belande - amont confluence Légère	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05005950	Boutonne - pont de Brioux	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05006050	Somplieuse - Sompl. la Barquette	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €
05006100	Boutonne - Lussay	SM Bassin Boutonne	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05011400	Collinaud - la Vie	SI AH Né	Prest. Marché												5	0	0								1060,68 €	1272,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1060,68 €	1272,82 €
05011500	Né - La Magdeleine	SI AH Né	Prest. Marché												5	0	0								107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05011520	Chez Mathé - Les Bruns	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	855,78 €	1026,94 €
05011600	Beau - Saint-Médard	SI AH Né	Prest. Marché																						107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05011620	Neuf Fonts - Saint Médard	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05011640	Condéon - chez Guichetaud	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05011680	Gabout - chez Repat	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05011700	Beau - Berneuil	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	855,78 €	1026,94 €
05011700	Né - pont à Brac	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	1000,00 €	1200,00 €	2945,78 €	3534,94 €
05011720	Maury - pont des Ecuras	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05011725	Né - pont des Chintres	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05011730	Né - Lussaud	SI AH Né	Prest. Marché												5	0	0								107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05011750	Arce - pont Chevrier	SI AH Né	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05011750	Arce - pont Chevrier	SI AH Né	Prest. Marché																						855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
NESUPPL1	La Motte - aval RD	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
NESUPPL2	L'Écluy - aval	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
NESUPPL3	Gone - aval	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
NESUPPL4	Maury - amont conf Gorre	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
NESUPPL5	Ru de Chadeuil - aval	SI AH Né	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05010950	Né - Ars	Institution Charente	Prest. Marché												5	0	0								107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05013100	Soloire - Varaise	Institution Charente	Prest. Marché												5	0	0								107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05012000	Anlaine - Javrozac	Institution Charente	Prest. Marché												5	0	0								107,180 €	1286,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,180 €	1286,16 €
05013150	Tourrat - Terrier Raboin	SYMBA	Prest. Marché																						258198 €	3098,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258198 €	3098,38 €
05013151	Tourrat - sortie bourg Réparsac	SYMBA	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		258198 €	3098,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258198 €	3098,38 €
05013152	Tourrat - entrée bourg Réparsac	SYMBA	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		258198 €	3098,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258198 €	3098,38 €
05013153	Tourrat - entrée commune Réparsac	SYMBA	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		258198 €	3098,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258198 €	3098,38 €
TOURTRA1	Tourrat - alimentation Houlette	SIAEP Mersins-Soloire	Prest. Marché	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12		3563,97 €	4276,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3563,97 €	4276,76 €
05015900	Touvre - le Gond	SI AH Touvre	Prest. Marché																						310,68 €	372,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,68 €	372,82 €
05015950	Font-Noie - Gond-Pontouvre	Grand Angoulême	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		1233,78 €	1480,64 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	2323,78 €	2788,64 €
FTNOIRE1	Font-Noie - Amont STEP Gond-Pontouvre	Grand Angoulême	Prest. Marché																						0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	960,00 €
05016100	Touvre - passerelle de Rolette	SI AH Touvre	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	1945,78 €	2334,94 €
05016500	Touvre - Maumont	SI AH Touvre	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		855,78 €	1026,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	855,78 €	1026,94 €
05018650	Auge - Marillac-Lanville	SI AH Auge	Prest. Marché	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		1233,78 €	1480,64 €	1090,00 €	1308,00 €	0,00 €	0,00 €	2323,78 €	2788,64 €
05018975	Bléf - les Massolères	SIAEP Aunac	Prest. Marché	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12		3563,97 €	4276,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3563,97 €	4276,76 €
05019380	Guilande - les Rigauds	SIAEP Foussignac / SIAEP Jarnac	Prest. Marché	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12		3563,97 €	4276,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3563,97 €	4276,76 €
05007938	Tréfle - chez Drouillard	Commune Barbezieux	Prest. Marché	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12		2083,97 €	2600,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2083,97 €</	

Plan prévisionnel estimatif de financement du dispositif en 2014

Pour assurer ce suivi en 2015 :

- Une demande de subvention est effectuée auprès de **l'Agence de l'eau Adour-Garonne à 70%** (4 stations sur le Trèfle font l'objet d'un suivi de pesticides sans physico-chimie standard et sont hors critères de subventionnement de l'Agence, cette perte d'apports est compensée par les fonds d'autofinancement de la structure locale partenaire : la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire) ;
- **L'Institution assure un financement plafonné à 10 000€** répartis de la manière suivante :
 - la somme correspondant à 10% des dépenses occasionnées sur les stations où l'Institution assure l'intégralité de l'autofinancement (30% au total) : cette somme est estimée à 383,40€ ;
 - la somme restante, estimée à 9 616,60€, est répartie au prorata de l'ensemble des dépenses engagées sur les autres stations bénéficiant également des fonds d'autofinancement des structures locales partenaires du groupement de commandes : le taux de participation de l'Institution sur ces stations est estimée à 8,79%.L'Institution se charge en outre de l'avance budgétaire et de la centralisation des dépenses et recettes.
- **Les structures locales partenaires du groupement de commandes assurent le complément des dépenses sur les stations les concernant** : le taux de participation des structures sur ces stations est estimé à 21,21%, sauf pour
 - la station de suivi sur la Guirlande, cette part d'autofinancement est répartie à égalité entre les SIAEP de la région de Foussignac et de la région de Jarnac assurant chacune 10,605% ;
 - les 4 stations sur le Trèfle, compte tenu du non co-financement de l'Agence de l'eau, cette part est augmentée à 91,21% pour la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Ventilation prévisionnelle par station :

Stations	Rivière Localisation	Structure partenaire locale	TOTAL GENERAL FACTURES		FINANCEMENT		
			MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	AEAG (70%)	RECEMA Structures locales (complément)	RECEMA Institution Charente (plafond 100000)
05004500	Boutonne - le Vert	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05005000	Boutonne - Saligné	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05005350	Belle - Montigné	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05005400	Belle - Sécondigné-sur-Belle	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05005595	Argentières - Saint Martin les Melles	SM Bassin Boutonne	800,00 €	960,00 €	672,00 €	204,03 €	83,97 €
05005600	Beronne - Melle	SM Bassin Boutonne	333,60 €	400,33 €	280,23 €	85,08 €	35,01 €
05005620	Berlande - amont confluence Lédère	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05005950	Boutonne - pont de Brioux	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05006050	Sompieuse - Somp, la Barbette	SM Bassin Boutonne	800,00 €	960,00 €	672,00 €	204,03 €	83,97 €
05006100	Boutonne - Lussay	SM Bassin Boutonne	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05011400	Collinaud - la Vie	SIAH Né	1060,68 €	1272,82 €	890,98 €	270,52 €	113,30 €
05011500	Né - La Magdeleine	SIAH Né	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	273,36 €	112,49 €
05011520	Chez Mathé - Les Bruns	SIAH Né	855,78 €	1026,94 €	718,86 €	218,26 €	89,82 €
05011600	Beau - Saint-Médard	SIAH Né	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	273,36 €	112,49 €
05011620	Neuf Fonts - Saint Médard	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05011640	Condéon - chez Guichetaud	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05011680	Gabout - chez Rapet	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05011700	Beau - Berneuil	SIAH Né	855,78 €	1026,94 €	718,86 €	218,26 €	89,82 €
05011710	Né - pont à Brac	SIAH Né	2 945,78 €	3 534,94 €	2 474,46 €	751,30 €	309,11 €
05011720	Maury - pont des Ecuras	SIAH Né	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05011725	Né - pont des Chintres	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05011730	Né - Lussaud	SIAH Né	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	273,36 €	112,49 €
05011750	Arce - pont Chevrier	SIAH Né	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
NESUP P11	La Motte - aval RD	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
NESUP P12	L'Écluy - aval	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
NESUP P13	Gorre - aval	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
NESUP P14	Maury - amont conf Gorre	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
NESUP P15	Rude Chadeuil - aval	SIAH Né	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05010950	Né - Ars	Institution Charente	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	257,23 €	128,62 €
05013100	Solire - Varaise	Institution Charente	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	257,23 €	128,62 €
05012000	Antenne - Javrozac	Institution Charente	1071,80 €	1286,16 €	900,32 €	257,23 €	128,62 €
05013150	Tourtrat - Terrier Raboin	SYM BA	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05013151	Tourtrat - sortie bourg Réparac	SYM BA	2 581,98 €	3 098,38 €	2 168,87 €	658,52 €	271,00 €
05013152	Tourtrat - entrée bourg Réparac	SYM BA	2 581,98 €	3 098,38 €	2 168,87 €	658,52 €	271,00 €
05013153	Tourtrat - entrée commune Réparac	SYM BA	2 581,98 €	3 098,38 €	2 168,87 €	658,52 €	271,00 €
TOURTR A1	Tourtrat - alimentation Houlette	SIAEP Merpins-Solire	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
05015900	Touvre - le Gond	SIAH Touvre	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05015950	Font-Noire - Gond-Pontouvre	Grand Angoulême	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
FTNOIRE 1	Font-Noire - Amont STEP Gond-Pontouvre	Grand Angoulême	800,00 €	960,00 €	672,00 €	204,03 €	83,97 €
05018100	Touvre - passerelle de Relette	SIAH Touvre	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05018500	Touvre - Maumont	SIAH Touvre	855,78 €	1026,94 €	718,86 €	218,26 €	89,82 €
05018650	Auge - Marçillac-Lanville	SIAH Auge	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
05018975	Bief - les Massotières	SIAEP Aunac	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
05013680	Guilande - les Rigauds	SIAEP Foussignac / SIAEP Jarnac	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
05007938	Tréfle - chez Drouillard	Commune Barbezieux	2 083,97 €	2 500,76 €	1 750,53 €	531,50 €	218,73 €
05007939	Tréfle - Impact ReSource 2	Commune Barbezieux	332,40 €	398,88 €	0,00 €	364,00 €	34,89 €
05007944	Tréfle - Impact ReSource 3	Commune Barbezieux	332,40 €	398,88 €	0,00 €	364,00 €	34,89 €
05007946	Tréfle - Impact ReSource 4	Commune Barbezieux	332,40 €	398,88 €	0,00 €	364,00 €	34,89 €
05007948	Tréfle - Impact ReSource 5	Commune Barbezieux	332,40 €	398,88 €	0,00 €	364,00 €	34,89 €
05018750	Couture - Germeville	CDC Aigre	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05018900	Aume - ancien moulin de piles	SIAH Aume	3 323,78 €	3 988,54 €	2 791,98 €	847,71 €	348,85 €
05019940	Bonneure - Villebette	SIAH Bonneure	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05020000	Bonneure - Les Pins	SIAH Bonneure	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05020100	Bonneure - Suaux	SIAH Bonneure	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05020900	Tardoire - Rivières	SIAH Tardoire	3 379,45 €	4 055,35 €	2 838,74 €	861,91 €	354,70 €
05021100	Renaudie - le Bourry	SIAH Tardoire	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05021120	Tardoire - le Chambon	SIAH Tardoire	2 379,45 €	2 855,35 €	1 998,74 €	606,86 €	249,74 €
TARDSUP 1	Tardoire - supplément 1	SIAH Tardoire	433,67 €	520,40 €	364,28 €	110,60 €	45,52 €
TARDSUP 2	Tardoire - supplément 2	SIAH Tardoire	433,67 €	520,40 €	364,28 €	110,60 €	45,52 €
TARDSUP 3	Tardoire - supplément 3	SIAH Tardoire	433,67 €	520,40 €	364,28 €	110,60 €	45,52 €
05021900	Bandiat - maison blanche	SIAH Bandiat	1945,78 €	2 334,94 €	1634,46 €	496,26 €	204,22 €
05022120	Bandiat - pont de la fosse à Marval	CDC Périgord vert granitique	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
05021810	Trioux - Saint-Barthélemy-de-Bussière	SM Tardoire	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
05022250	Son-Sonnette - Saint-Front	SIAH Son-Sonnette	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
05022260	Son - Cellafrouin	CDC Haute Charente	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05022300	Sonnette - moulin de Mouchedune	CDC Haute Charente	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05023050	Lien - Condac	CDC Val de Charente	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
05023200	Pas de la Mule - Lizant	CDC Pays Civraisien et Charlois	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
05024250	Charente - pont du Cluzeau	CDC Haute Charente	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
69 stations			94 816,75 €	113 780,10 €	78 529,19 €	25 250,91 €	10 000,00 €

Ventilation prévisionnelle par structure partenaire :

Structure partenaire locale	TOTAL GENERAL FACTURES		FINANCEMENT		
	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	AEAG (70%)	RECEMA Structures locales (complément)	RECEMA Institution Charente (plafond 100000)
SIAH Né	27 066,89 €	32 480,26 €	22 736,18 €	6 903,24 €	2 840,84 €
SIAH Tardoire	9 005,70 €	10 806,85 €	7 564,79 €	2 296,85 €	945,21 €
SYMBA	8 056,64 €	9 667,97 €	6 767,58 €	2 054,79 €	845,60 €
SM Bassin Boutonne	4 108,40 €	4 930,08 €	3 451,06 €	1 047,82 €	431,20 €
SIAEP Aunac	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
SIAEP Foussignac / SIAEP Jarnac	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
SIAEP Merpins-Solire	3 563,97 €	4 276,76 €	2 993,73 €	908,97 €	374,06 €
Commune Barbezieux	3 413,58 €	4 096,30 €	1 750,53 €	1 987,49 €	358,28 €
SIAH Aume	3 323,78 €	3 988,54 €	2 791,98 €	847,71 €	348,85 €
Grand Angoulême	3 123,78 €	3 748,54 €	2 623,98 €	796,70 €	327,86 €
SIAH Touvre	3 112,25 €	3 734,71 €	2 614,29 €	793,76 €	326,65 €
CDC Haute Charente	2 945,15 €	3 534,19 €	2 473,93 €	751,14 €	309,11 €
SIAH Bonneure	2 567,15 €	3 080,59 €	2 156,41 €	654,74 €	269,44 €
CDC Périgord vert granitique	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
CDC Pays Civraisien et Charlois	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
SM Tardoire	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
SIAH Auge	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
SIAH Son-Sonnette	2 323,78 €	2 788,54 €	1 951,98 €	592,67 €	243,90 €
SIAH Bandiat	1 945,78 €	2 334,94 €	1 634,46 €	496,26 €	204,22 €
CDC Aigre	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
CDC Val de Charente	310,68 €	372,82 €	260,98 €	79,24 €	32,61 €
Institution Charente	3 215,41 €	3 858,49 €	2 700,95 €	771,70 €	385,85 €
22 structures associées	94 816,75 €	113 780,10 €	78 529,19 €	25 250,91 €	10 000,00 €